

"Statut des beaux-parents": le projet de loi est ajourné.

LE MONDE | 27.03.09 | 14h59 • Mis à jour le 27.03.09 | 14h59. Devant la fronde d'une partie de la droite, le gouvernement a décidé de se donner du temps avant d'ouvrir le débat sur la réforme de l'autorité parentale et les droits des tiers : le texte sur le "statut des beaux-parents", comme on l'appelle parfois, ne devrait pas être inscrit à l'ordre du jour du Parlement avant septembre. D'ici là, un groupe de travail dirigé par le député (UMP, Alpes-Maritimes) [Jean Leonetti](#) a été chargé de travailler sur le projet. *"Il faut apaiser les esprits"*, souligne-t-il.

Ce texte répond à une promesse du chef de l'Etat : pendant la campagne, [Nicolas Sarkozy](#) avait indiqué qu'il était hostile à l'adoption pour les couples homosexuels, mais il s'était engagé à prendre en compte les nouvelles constellations familiales. Il faut, affirmait-il alors, préciser les droits des tiers qui interviennent dans la vie de l'enfant, qu'il s'agisse de beaux-parents, d'homoparents ou de demi-frères et soeurs.

Le projet de la secrétaire d'Etat à la famille, [Nadine Morano](#), reprend ces orientations : il ne touche en rien à la filiation mais il autorise les tiers à accomplir les actes "usuels" de la vie quotidienne - accompagner un enfant à l'école ou chez le médecin. Il simplifie en outre les partages d'autorité parentale et proclame le droit de l'enfant à poursuivre ses relations avec un tiers s'ils ont tissé des *"liens affectifs étroits"*.

Le 13 février, Nicolas Sarkozy a demandé au gouvernement de lui présenter un projet de loi avant fin mars. *"Qui peut nier la réalité des liens affectifs qui peuvent se créer entre un enfant et le conjoint de son parent biologique ?* affirmait-il alors. *Je souhaite reconnaître ces liens particuliers par la création d'un statut des beaux-parents et, plus largement, des tiers qui vivent au domicile d'enfants dont ils ne sont pas les parents."* Le texte est prêt, mais l'exposé des motifs a fait bondir certains députés UMP.

Au chapitre des *"nouvelles configurations familiales"*, il évoque les 1,6 million d'enfants qui vivent dans une famille recomposée, les 2,7 millions qui vivent dans une famille monoparentale et les 30 000 qui, selon l'INED, grandissent *"dans un foyer composé de deux adultes du même sexe"*. Il n'en fallait pas plus pour déclencher l'ire des défenseurs de la famille *"traditionnelle"*.

Le 3 mars, la ministre du logement, [Christine Boutin](#), a ouvert les hostilités en décrétant que ce texte constituait une *"reconnaissance détournée"* de l'homoparentalité. Une semaine plus tard, la Conférence des évêques de France affirmait que le projet de Nadine Morano *"donnait un statut parental et conjugal aux unions entre partenaires de même sexe"*.

Les députés hostiles au texte craignent que l'assouplissement des partages d'autorité parentale constitue *de facto* une reconnaissance de l'homoparentalité. Inventée en 2002 par [Ségolène Royal](#), cette mesure n'instaure aucun lien de filiation et ne permet ni la transmission du nom ni celle des biens. Mais elle autorise un tiers à participer à l'éducation d'un enfant. La procédure sera assouplie - la requête devant le juge sera remplacée par une simple homologation de convention -, mais elle restera très encadrée : le juge devra vérifier le libre consentement des parents et le respect de l'intérêt de l'enfant.

Pour l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens, le texte de M^{me} Morano n'est qu'une *"petite avancée"*. *"Ce que nous demandons, ce n'est pas seulement l'autorité parentale, c'est aussi la filiation"*, précise son porte-parole, [Franck Tanguy](#). Mais certains députés UMP trouvent que le projet va déjà trop loin. *"Je ne voterai jamais un texte qui met à mal la famille et qui ouvrirait la voie à l'homoparentalité"*, affirme le député (UMP, Yvelines) [Jean-Frédéric Poisson](#).

Le groupe de travail a désormais pour ambition de *"dissiper les malentendus"* et de *"dédramatiser"* le débat, selon les mots de M. Leonetti. *"Ce texte a été complètement caricaturé, regrette M^{me} Morano. Il ne touche pas à la filiation, il n'autorise pas l'adoption par les couples homosexuels : il se contente de faciliter la vie des familles. Il faut cependant prendre le temps de lever les ambiguïtés."*